

RÉSOLUTION
2024-010

CONTRAT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Lingwick ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité du Canton de Lingwick et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2024 est adoptée la résolution 2024-001 afin d'octroyer un contrat pour le transport et la pose de gravier MG20 sur le chemin municipal Dell, sur une longueur de 1 900 mètres (1,9 kilomètre) à Transport & Excavation Jocelyn Ménard Inc. selon les termes prévus à l'offre de services datée du 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, un représentant de Transport & Excavation Jocelyn Ménard Inc. a communiqué avec la Municipalité du Canton de Lingwick lui demandant de résilier le contrat par écrit puisque l'entrepreneur ne pouvait pas exécuter le contrat aux conditions convenues;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de l'Entrepreneur, la Municipalité a confirmé par écrit la résiliation du contrat le 26 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette résiliation, la Municipalité de Lingwick a dû rapidement procéder à l'épandage des matériaux toujours disponibles, ceux-ci devant être épandus avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 novembre 2024 de Transport & Excavation Jocelyn Ménard Inc. à taux horaires et prix unitaires;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER la résiliation du contrat octroyé aux termes de la résolution # 2024-001 demandée par Transport & Excavation Jocelyn Ménard Inc;

DE RATIFIER l'octroi du contrat de transport et de rechargement sur les chemins North Hill, Fontainebleau et Poulin, à l'entreprise Transport & Excavation Jocelyn Ménard Inc. aux taux unitaire et horaires prévus à l'offre de services datée du 26 novembre 2024.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président